

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: mercredi 22 janvier 2020 09:58
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: MINSANTE/CORRUSS 2020-03 : Dysfonctionnements du logiciel DX Care : Installation de scripts de dépistage - corrections apportées dans les versions 7.7.7p052 et 7.7.8p012 et recherche des éventuels cas de surdosages
Pièces jointes: Clients DX Care 13 janv 20.xls; Communication_clients_AL-2019-42-K1910242364-Discordance entre affichage en paramétrage et en prescription médicale PDF.pdf; Communication_clientsALERTE SECURITE PATIENT AL-2019-37-K1910241997-Modification prescription KO_PDF.pdf

De : DGS/CORRUSSALERTE

Envoyé : mardi 21 janvier 2020 13:41

À : ARS-BFCALERTE; ARS35ALERTE; ARS2AALERTE; ARS45ALERTE; ARSGRANDESTALERTE; ARS59ALERTE; ARS75ALERTE; ARS974ALERTE; ARS33ALERTE; ARS31ALERTE; ARS13ALERTE; ARSMAYOTTEVSS

Cc : DGS/CORRUSSALERTE

Objet : MINSANTE/CORRUSS 2020-03 : Dysfonctionnements du logiciel DX Care : Installation de scripts de dépistage - corrections apportées dans les versions 7.7.7p052 et 7.7.8p012 et recherche des éventuels cas de surdosages

POUR ACTION -

Bonjour,

Lors de l'utilisation du module « Prescription hospitalière » du logiciel DxCare utilisé pour la prescription de médicaments, la survenue de dysfonctionnements pouvant conduire à des surdosages a été constatée et a conduit deux établissements de santé à transmettre une déclaration de matériovigilance à l'ANSM.

La déclaration d'un établissement concerne une discordance entre l'affichage en paramétrage et en prescription médicale et l'autre déclaration en provenance du 2^{ème} centre hospitalier concerne une modification de prescription médicale qui échoue.

Par conséquent, la société DEDALUS, editrice du logiciel DxCare, a informé les utilisateurs du logiciel et a proposé l'utilisation de scripts de dépistage fournis via les deux courriers d'information des 6 et 18 novembre 2019 en pièce jointe.

A ce jour, il apparaît qu'un certain nombre d'établissements de votre région (tableau en annexe), utilisateurs du logiciel DxCare équipé du module « Prescription hospitalière » pour la prescription de médicaments, n'ont pas installé la version qui corrige les problèmes.

La correction de ces dysfonctionnements est apportée au sein des versions 7.7.7p052 et 7.7.8p012.

Nous vous prions de demander aux établissements concernés de :

- Mettre en œuvre les scripts de dépistage fournis tant que la version corrective n'est pas installée en production, d'installer les patches correctifs dans les meilleurs délais et de confirmer cette installation à l'adresse email : materiovigilance@dedalus-france.fr;
- Rechercher, en lien avec la société DEDALUS, les éventuels surdosages survenus lors de l'utilisation d'une version non corrigée et transmettre à l'ANSM, le cas échéant, les déclarations de pharmacovigilance

appropriées via le portail dédié de signalement des événements sanitaires indésirables
<https://signalement.social-sante.gouv.fr/>.

Pour rappel, il est de la responsabilité des établissements utilisateurs de mettre en œuvre les mesures correctives qui leur sont communiquées, si ces mesures correctives les concernent.

Vous remerciant de votre collaboration active,

Cordialement,

CORRUSS

Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales

Sous-Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire

Tél : 01 40 56 99 99 / Fax : 01 40 56 56 54

alerte@sante.gouv.fr



DGS
Direction générale de la Santé

 solidarites-sante.gouv.fr
 [@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire)



Les activités du CORRUSS sont certifiées ISO 9001- version 2015

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !